



## CIRCUIT NATIONAL VÉTÉRANS

### Épée Hommes et Dames

## CIRCUIT NATIONAL ET CHALLENGE INTERNATIONAL VÉTÉRANS

### Épée par Équipes



**Samedi 15 février et Dimanche 16 février 2020**  
**SAINT-MAUR**  
Centre sportif Pierre Brossolette



# V.G.A. Escrime – Saint-Maur

*Les 15 et 16 février 2020*

## CIRCUIT NATIONAL VÉTÉRANS ÉPÉE

Hommes - Dames

*Le 16 février 2020*

## CIRCUIT NATIONAL ET CHALLENGE INTERNATIONAL VÉTÉRANS PAR ÉQUIPES ÉPÉE

Vétérans Hommes – Seniors Dames

Retrouvez toutes les informations sur : <http://www.vgastmaurescrime.com/> (Vétérans 2020).

### I – CATÉGORIES ET RÈGLEMENT

Règlement commun des épreuves selon le Règlement sportif disponible sur le site de la FFE <http://www.escrime-ffe.fr/documents-outils-utiles/reglement-sportif>

### II – INSCRIPTIONS

Les inscriptions devront être enregistrées le **Mercredi 12 février 2020 à 23h59** au plus tard :

- pour les tireurs licenciés FFE et les arbitres : sur le site de la FFE <http://extranet.escrime-ffe.fr/>
- pour les équipes de clubs licenciés FFE sur le site de la FFE <http://extranet.escrime-ffe.fr/>
- pour les tireurs non licenciés FFE en envoyant un mail (nom, prénom, sexe, club, pays, date de naissance) à l'adresse suivante : [stmaurveterans@gmail.com](mailto:stmaurveterans@gmail.com)
- pour le challenge international par équipes en envoyant un mail avec la composition de l'équipe (nom, prénom, sexe, club, pays, date de naissance) et son nom à l'adresse suivante : [stmaurveterans@gmail.com](mailto:stmaurveterans@gmail.com)
- 

Le droit d'engagement est fixé à 15 € pour les épreuves individuelles et 40 € pour l'épreuve par équipe (Équipes « nationales » invitées).

Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et les dispositions qui en découlent.

Le règlement sportif sera appliqué pour les tireurs non inscrits et les tireurs absents.

### III - HORAIRES

Samedi 15 février 2020

#### **Circuit national Vétérans Hommes :**

Appel : 10h30  
Scratch : 11h30

Dimanche 16 février 2020

#### **Circuit National et Challenge International par équipes :**

Appel : 8h00  
Scratch : 8h30

#### **Circuit national Vétérans Dames :**

Appel : 9h00  
Scratch : 9h30

Pointage : le pointage des équipes sera ouvert le samedi de midi à 17 h au plus tard.

### IV – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

#### **Circuit national Hommes**

##### **Selon le Règlement sportif des CN Vétérans :**

1 tour de poule (de 8 ou 7 tireurs) avec handicap, sans éliminés, en 5 touches et 3 minutes, toutes catégories confondues suivi d'un Tableau d'élimination directe (TED) sans repêchage, séparé par catégories, en 10 touches et 2 fois 3 minutes.

Les TED sont établis selon les résultats du tour de poule.

#### **Circuit national Dames**

##### **Selon le Règlement sportif des CN Vétérans :**

À partir de 31 participantes : 2 tours de poules de 6 ou de 5 tireurs catégories confondues, puis TED séparé par catégories établi selon le résultat des poules.

#### **Circuit national par Équipes (qualificatif pour les championnats de France 2020)**

##### **Selon le Règlement sportif des CN Vétérans :**

Réservé aux équipes de clubs français Vétérans Hommes. Les équipes seront constituées de 3 ou 4 tireurs, la somme des âges au 31 décembre 2020 des équipiers devant être supérieure ou égale à 150 ans. **La composition des équipes ne peut pas être modifiée après l'engagement.**

TED sans repêchage direct établi à partir du classement normalisé des équipiers, en relais à l'italienne en 45 touches (9 matchs de 5 touches) avec application du handicap. Des matchs de classement seront organisés. Une équipe qui a perdu deux fois est éliminée.

## Challenge international par Équipes

Réservé aux équipes de club (épreuve ouverte aux clubs étrangers), de zone (voir nouveau découpage des zones dans le RS) ou « nationales » Vétérans Hommes et Seniors Dames. Les équipes seront constituées de 3 ou 4 tireurs la somme des âges au 31 décembre 2020 des équipiers devant être supérieure ou égale à 150 ans.

S'agissant d'un Challenge, cette épreuve, non officielle n'est pas régie par les règlements FIE, CEE ou EVF. Les équipes « nationales » seront engagées par leur fédération ou leur représentant (Commission nationale Vétérans par exemple).

Le Règlement FIE sur la présentation à l'appel de l'arbitre sera strictement appliqué (T86).

Les Dames Vétérans ne pourront participer simultanément à l'épreuve par Équipes et au CN Vétérans Dames. Une touche de handicap négatif entre Dames et Hommes sera appliquée, en complément des touches de handicap par catégories stipulées dans le RS en vigueur, les touches de handicap négatif seront limitées à 2.

Les Seniors Dames pourront participer à l'épreuve par équipes. Elles seront assimilées aux tireurs Hommes de la catégorie V1 pour le handicap. L'âge des Dames non Vétérans sera considéré être de 50, et satisfera ainsi au total de 150 ans en cas d'Equipe composée uniquement de Dames. Equipes mixtes possibles (Dames Vétérans ou non, et Hommes). Pour le calcul de l'âge pris en compte pour les Dames Vétérans, leur âge sera augmenté de 10 pour toutes les catégories. Ainsi une Dame Vétérans de 45 ans sera retenue pour 55 ans afin de tenir compte de l'âge de 50 ans retenu pour les Dames Sénior. Une Dame Sénior, fille d'un participant dans une équipe, pourra participer pour cette équipe, quel que soit son club.

*Des équipes constituées de tireurs, licenciés FFE de la même zone ou étrangers, pourront participer (inscription au plus tard le samedi à 17 heures).*

### **Organisation des rencontres**

Un tour de poule en une manche par relais, suivi d'un TED en deux manches gagnantes par relai, sans repêchage.

Une manche est constituée de 3 relais de 5 touches ou 3 minutes. Le handicap est appliqué et annoncé par l'arbitre au début de chaque relai, et reste acquis.

En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin du temps réglementaire, les 2 derniers relayeurs resteront en piste et tireront une minute supplémentaire (Selon le règlement, tirage au sort et touche décisive).

Chaque équipe ne pourra effectuer qu'un remplacement par manche, ce changement devra être impérativement annoncé à l'arbitre et à l'équipe adverse avant le début d'une manche.

Aucun remplacement ne pourra être accepté en cours d'une manche, même sur blessure.

En cas d'abandon d'un tireur sur blessure, le score de l'équipe adverse est complété jusqu'à 5, 10 ou 15 touches en fonction du relai en cours.

Si la blessure intervient lors de la première ou de la seconde manche, un changement de tireur pourra s'effectuer pour la manche suivante.

Si un compétiteur commence un relai à la place d'un de ses équipiers, la manche en cours sera perdue par l'équipe qui a commis l'erreur, dès lors qu'une touche aura été marquée au cours du relai.

Les équipes devront se présenter sur leur piste directement aux horaires indiqués en tenue pour commencer la rencontre.

En cas d'absence d'une équipe, les arbitres procéderont aux premier et deuxième appels (en appliquant les sanctions prévues par le règlement FIE) avant de déclarer l'équipe présente victorieuse de la rencontre.

En cas d'absence des deux équipes, les sanctions ne seront appliquées qu'à partir de l'arrivée d'une des deux équipes. Si après 5 minutes les deux équipes sont toujours absentes, il leur sera attribué une double défaite.

**L'organisateur se réserve le droit, avec l'accord de la Commission Nationale Vétérans, d'adapter le déroulement de l'ensemble des épreuves en cas de force majeure.**

### Arbitrage

Tout arbitre ayant les qualifications requises sera le bienvenu. Contacter l'organisateur à l'adresse suivante : [stmaurveterans@gmail.com](mailto:stmaurveterans@gmail.com). Ils seront pris en charge et indemnisés, selon le barème fédéral.

### *Épreuves individuelles*

Conformément à la réglementation de l'arbitrage 2019-2020 (chapitre 5 « Réglementation spécifique Vétérans »), à partir de 7 tireurs inscrits, un arbitre dédié est exigé. **Il officiera durant les deux jours.** Entre 4 et 6 tireurs inscrits, le principe du « tireur volontaire » s'appliquera. Les arbitres dédiés et les « tireurs volontaires » seront inscrits sur l'extranet de la FFE.

Aucun arbitre n'est exigé pour les tireurs étrangers.

### *Épreuve par équipes*

- Un Club doit fournir un arbitre de Niveau Formation régionale minimum **dès la seconde équipe engagée.**
- Il n'appartient pas obligatoirement au Club concerné, ni à sa Ligue, ni même à sa zone.
- Aucun arbitre n'est exigé pour les équipes de clubs étrangers.

### Directoire technique

Un directoire technique, constitué au jour des épreuves, tranchera toutes contestations pour les quatre compétitions.

### Restauration

Un buffet/buvette sera à votre disposition sur place pendant les deux journées de compétition.

### Matériel

Un stand de la société PLANÈTE sera à disposition pendant les deux journées de compétition.

### Publications des résultats

<http://www.engarde-service.com/files/commission-veterans/>

## V – LIEU

Les compétitions se dérouleront au :

**Centre Sportif Pierre Brossolette**  
**51 avenue Pierre Brossolette**  
**94100 SAINT MAUR DES FOSSES**  
(02 29 39 E – 48 48 30 N)

L'accès au Centre sportif devra se faire à partir du parking situé à l'arrière du centre sportif, les tables d'inscription se trouveront au premier étage.

Pour se rendre au Centre sportif par les transports en commun :

*Depuis Paris*

Ligne de RER A, direction « Boissy-Saint-Léger »,

- descendre à la station Saint-Maur Créteil (Rue Leroux) puis prendre l'autobus N° 306 et descendre à Anatole France – Pierre Brossolette (environ 10 minutes, puis 150 m du Centre Sportif) (cf. site RATP pour les horaires, fonctionne aussi le dimanche matin en horaires limités) ;

- ou descendre à la station « Saint-Maur le Parc ».

Sortir à l'arrière du train par la petite sortie et longer la voie de RER (Avenue de Lattre-de-Tassigny) jusqu'au Square Neptune, tourner alors à gauche de manière à longer le stade Adolphe Chéron par la gauche (Avenue de Neptune). Tourner à droite après le stade (Avenue Pierre Brossolette), vous arrivez alors devant le centre sportif Pierre Brossolette (sur votre gauche, environ 700 mètres).

*Depuis Créteil*

Les hôtels Novotel et Ibis sont situés sur la Nationale 186 sur laquelle circule le T.V.M. qui mène à la Gare de RER A de Saint-Maur Créteil.

## VI – NOS PARTENAIRES

Le Circuit national Vétérans de Saint-Maur et le Challenge international par équipes Vétérans sont organisés en partenariat avec :

